Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du LAVE GLACE ETE

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001712\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS001712\_20150319

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

#### LAVE GLACE ETE

Vrac

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe byba** Touwslagerstraat 1 9240 Zele **Belgium** 

Tel.: +32(0)52/45.60.11 Fax.: +32(0)52/45.00.34 E-mail: hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
<b>CRC Industries France</b>	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du LAVE GLACE ETE Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001712\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS001712\_20150319

## Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Non-classifié Le classement est basé sur méthode de calcul. Santé: Non-classifié Le classement est basé sur méthode de calcul. Environnement: Non-classifié Le classement est basé sur méthode de calcul. Autres dangers : Non-classifié

### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Aucun(e)

Conseil(s) de prudence: P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P305/351/338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

### 2.3. Autres dangers

Pas de données expérimentales disponibles

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
méthanol	01-2119433307-44	67- 56-1	200- 659-6	<3	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1	H225,H331,H311,H301,H370	Α
acide acétique %	01-2119475328-30	64- 19-7	200- 580-7	0-1	Flam. Liq. 3, Skin Corr. 1A	H226,H314	
Explication des notes							
A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travai							

<sup>(\*</sup> Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0 Nom du LAVE GLACE ETE

produit:

Ref.Nr.: BDS001712\_2\_20170629 (FR) Remplace: BDS001712 20150319

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant quelques minutes

Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Laver au savon. Contact avec la peau :

Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Inhalation: Air frais, tenir calme et au chaud.

Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent

Ne pas faire vomir en cas d'ingestion Ingestion:

Consulter un médecin

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et

étourdissements

Ingestion: Peut causer des troubles gastro-intestinaux

Légèrement irritant pour la peau Contact avec la peau : Symptômes: rougeur, douleur. Légèrement irritant pour les yeux Contact avec les yeux : Symptômes: rougeur, douleur.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Forme des produits de décomposition dangereux CO,CO2

## 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition Assurer une ventilation adéquate



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du LAVE GLACE ETE Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001712\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS001712\_20150319

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones ventilées

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
acide acétique %	64-19-7	VME	10 ppm
		VLE	20 ppm
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien		-	-



### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du LAVE GLACE ETE Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001712\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS001712 20150319

benzyl acetate		VME	10 ppm
acide acétique %	64-19-7	VME	10 ppm
		VLE	15 ppm
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
		VLE	250 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
acide acétique %	64-19-7	VME	25 mg/m3
		VLE	50 mg/m3
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			-
acide acétique %	64-19-7	VLE	10 ppm
méthanol	67-56-1	VME	260 mg/m3

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Protection individuelle: Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les

yeux lors de l'utilisation du produit

La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à

assurer une ventilation suffisante

Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes

d'hygiène en vigueur dans l'industrie.

inhalation: Pas nécessaire en cas d'usage normal.

Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)

la peau et les mains : If handled correctly skin exposure will be accidental. In such case the use of

> disposable gloves should be sufficient provided they are changed immediately after a splash or spill may occur. If intentional contact is expected reusable gloves should be used with a breakthrough time greater than the total duration

of the product use.

Gants recommandés:

les yeux: Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique : Liquide. couleur: Bleu. odeur: Alcool. Point/intervalle d'ébullition : Non connu. Point d'éclair : > 60 °C Vitesse d'évaporation : Non connu. Limites d'explosion : limite Non connu. supérieure : limite inférieure : Non connu. Pression de vapeur : Non connu.

Densité relative : 1.03 g/cm<sup>3</sup> (à 20°C). Soluble dans l'eau Hydrosolubilité:

Auto-inflammabilité : > 200 °C



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : LAVE GLACE ETE

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

**Ref.Nr.:** BDS001712\_2\_20170629 (FR)

**Remplace :** BDS001712\_20150319

Viscosité: Non connu.

## 9.2. Autres informations

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

## 10.2. Stabilité chimique

Stable

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

## 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis



## Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

LAVE GLACE ETE

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

Ref.Nr.:

BDS001712\_2\_20170629 (FR) Remplace: BDS001712\_20150319

toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation: L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et

étourdissements

Ingestion: Peut causer des troubles gastro-intestinaux

Peut entraîner irritation. Contact avec la peau : Contact avec les yeux : Peut entraîner irritation.

## Données toxicologiques :

Pas de renseignements disponibles

# SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Non-classifié

### Données ecotoxicologiques:

Pas de renseignements disponibles

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données expérimentales disponibles

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB



### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du LAVE GLACE ETE Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

Remplace:

produit: Ref.Nr.:

BDS001712\_2\_20170629 (FR)

BDS001712\_20150319

Pas de données expérimentales disponibles

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

## ECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute Produit:

précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN: Non classifié comme dangeureux pour le transport

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: Non applicable.

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

ADR/RID - Code de classification: Non applicable.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable. Groupe d'emballage:

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour

Non

l'environnement:

No

IMDG - Polluant marine IATA/ICAO - Dangereux pour

Non

l'environnement:

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG - Ems: Non applicable.



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du LAVE GLACE ETE Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001712\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS001712\_20150319

IATA/ICAO - PAX: Non applicable. IATA/ICAO - CAO Non applicable.

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	603: Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.		
Ç	H226: Liquide et vapeurs inflammables.		
	H301 : Toxique en cas d'ingestion. H311 : Toxique par contact cutané.		
	H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H331 : Toxique par inhalation.		
	H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes .		
REVISIONS DANS LE CHAPITRE :	8.2. Contrôles de l'exposition		
acronyms and synonyms:	VME = valeurs limites de moyenne d'exposition VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme) COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative		

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.



#### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31 Fiche de sécurité

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0 Nom du LAVE GLACE ETE produit:

Ref.Nr.: Remplace: BDS001712\_20150319 BDS001712\_2\_20170629 (FR)

